

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/25 à 19h

Convocation initiale le 16 juin 2025, puis nouvelle convocation le 23 juin suite à une modification de l'ordre du jour.

Procès-verbal rédigé en complément du registre des délibérations du Conseil Municipal.

Conseillers présents (9) : Hélène DELMAS, Jean CAZENAVE, Damien MONTAGNE, Alix BLANCHON, Philippe BUGAREL, Marie-Laure de CAFARELLI, Marie EMBRY, Johan EVADE, Anne-Marie GRANZOTTO

Conseillers excusés (1) : Anaïs BERRAN-LEBOSSE

Conseillers absents (1) : Nicolas LESSIEUX

Procurations (1) : Anaïs BERRAN-LEBOSSE a donné son pouvoir à Johan EVADE

Quorum : 9 conseillers présents pour 11 conseillers en exercice, le quorum est atteint

Votants : 10

Secrétaire de séance : Alix BLANCHON

Approbation du PV de séance du 03/04/25

Suite aux remarques faites par Alix Blanchon dans un mail adressé à l'ensemble des conseillers en amont de la réunion de ce jour, Madame le Maire a apporté au PV du 3 avril toutes les modifications proposées, à l'exception d'un point qui nécessite une vérification : il apparaît dans le PV de séance un écart de 958 euros sur les dépenses et sur les recettes de fonctionnement par rapport aux chiffres figurant sur les documents officiels transmis aux conseillers.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

Délibération « Demande de subvention étagères archives »

Il est prévu au budget 2025 l'achat d'étagères métalliques en remplacement d'étagères en bois. Deux devis ont été faits pour un montant HT de 807 euros d'une part et de 825 euros d'autre part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de demande de subvention auprès des Archives Départementales.

Délibération « Maintien en fonction du second adjoint »

Madame le Maire explique qu'elle a retiré à Damien Montagné, deuxième adjoint, ses délégations (participation aux commissions « Voierie », « Espaces verts », « Plan Communal de Sauvegarde », « Finance »), et que cela entraîne la suppression de son indemnité de fonctions.

Les raisons principales de cette décision : Damien a cessé de venir le lundi matin pour superviser le travail de Jean-Pierre Lannes, il ne veille pas bien à l'entretien du matériel, il n'a pas participé aux derniers travaux d'entretien de la commune (élagage, révision tracteur tondeuse, ...) ni aux derniers travaux de voierie. Ces tâches ont dû être prises en charge par le Maire et le premier adjoint. Enfin, il n'a pas répondu aux convocations de Madame le Maire

Damien donne aux conseillers une idée des raisons qui ont entraîné ce changement d'attitude.

Alix Blanchon s'étonne de la suppression automatique du versement de l'indemnité alors que le montant de cette dernière avait été voté par le Conseil Municipal le jour de l'élection des adjoints, avant même l'attribution des délégations.

Du fait que Damien Montagné n'assume plus ses délégations, Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'opportunité de maintenir Damien dans sa fonction de deuxième adjoint. Résultats du vote :

Abstention : 1 (Anne-Marie Granzotto)

Pour le maintien : 6 (Damien Montagné, Alix Blanchon, Philippe Bugarel, Marie Embry, Johan Evadé, Anaïs Berran-Lebossé)

Contre le maintien : 3 (Hélène Delmas, Jean Cazenave, Marie-Laure de Cafarelli)

Damien Montagné est donc maintenu dans sa fonction de deuxième adjoint.

Délibération « Vente tracteur tondeuse »

La tondeuse auto-portée CUB CADET achetée en 2021 à Robert Cayrou ne correspond pas aux besoins de notre commune. Sa revente avait déjà été évoquée lors du CM de novembre 2024. Depuis, elle a été confiée à l'entreprise CANCIAN, qui a fait la révision pour 500 euros, et a estimé sa valeur à 4500 euros (138 heures de fonctionnement).

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité de mettre la tondeuse en vente au prix de 4500 euros, avec les modalités suivantes : l'information sera donnée aux habitants lundi 30 juin par mail et par affichage. Les personnes intéressées auront deux semaines pour se manifester auprès de la Mairie. Si plusieurs personnes sont intéressées, il sera ensuite procédé à un tirage au sort, lors d'une séance du Conseil Municipal. Hélène va prendre contact avec la Trésorerie pour les modalités de paiement (virement ou chèque de Banque vraisemblablement).

Délibération « Subvention à la coopérative scolaire de Mourvilles Hautes »

L'école de Mourvilles a demandé aux communes une participation financière de 200 euros pour l'organisation d'une sortie scolaire. Madame le Maire a obtenu que la participation des communes soit proportionnelle au nombre d'enfants qui y sont domiciliés. La participation du Falga a ainsi été ramenée à 105 euros pour trois enfants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 105 euros à la coopérative scolaire de Mourvilles Hautes.

Décision modificative « Changement du numéro d'article pour la Taxe d'Aménagement »

En 2023, lors de la création du poste de coordinateur santé, la communauté de communes a prévu de financer une partie du salaire correspondant en demandant aux communes de lui verser, à partir de 2025, 9% du montant de la Taxe d'Aménagement perçue l'année précédente.

La contribution du Falga pour 2025 s'élève à 525,72 euros (9% x 5841 euros).

Cette dépense, enregistrée dans un premier temps dans un compte relevant de la section de fonctionnement, doit être rebasculée dans la section investissement (compte 10226).

Adoption à l'unanimité de cette décision modificative.

Questions diverses

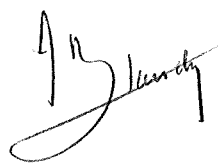
- 1- **Travaux voirie** : les travaux entrepris par l'entreprise COLAS chemin de la Peyrade sont dans leur phase d'achèvement. En plus des travaux initialement prévus, Madame le Maire a fait réaliser une dalle en bas du chemin, à l'endroit où sont installés les containers du SIPOM. De même, elle est dans l'attente d'un devis pour refaire le revêtement à l'entrée du chemin menant à Borio Lounguo, qui a été dégradé par le ramassage des poubelles. Par ailleurs, Jean Cazenave est intervenu plusieurs fois auprès du SIPOM pour demander à ce que leurs camions cessent de reculer dans le chemin des écoliers, qui a fait l'objet d'importants travaux fin 2024.
- 2- **Atelier création de Bandes Dessinées** : Philippe Bugarel explique que Monsieur SANCHEZ, auteur de bandes dessinées, est prêt à monter un atelier à destination des adolescents de la commune. Les cours auraient lieu le samedi (seul jour possible pour lui), en période scolaire, moyennant une contribution des familles de 50 euros par trimestre pour les fournitures. S'ensuit une discussion sur les modalités de prêt de la salle. Apparaît alors la nécessité d'élaborer une convention type pour le prêt de la salle à des associations. Jean Cazenave est d'accord pour y travailler.
- 3- **Fête de la Musique du 21 juin dernier** : Philippe Bugarel, président du Comité des Fêtes, salue la réussite de cette manifestation, qui a réuni beaucoup de monde, toutes générations confondues, dans une ambiance très conviviale. Hélène est d'accord pour diffuser aux habitants de la commune un mail à ce sujet, préparé par Philippe, avec un lien pour accéder à des photos.
- 4- **Activités enfants** : Marie Embry propose que les activités enfants, jusqu'alors organisées par la Mairie, soient désormais pilotées par le Comité des Fêtes, pour des questions essentiellement pratiques (notamment l'achat des fournitures).

- 5- **Bois à débiter** : Que faire du bois issu de la chute ou de l'entretien des arbres de la commune ? Il est proposé de le mettre à la disposition des habitants qui souhaiteraient le débiter pour leur usage personnel, à condition qu'ils se signalent préalablement à la Mairie.
- 6- **Emploi du temps de JP Lannes** : Marie Embry souhaiterait une réévaluation des tâches à effectuer en priorité.
- 7- **Stationnement** : Marie Embry suggère de prendre contact avec Madame Puget, qui met régulièrement son champ à disposition pour permettre le stationnement des véhicules lors des manifestations organisées par le Comité des Fêtes. Peut-être serait-elle d'accord pour en céder une partie à la Commune, qui pourrait alors créer une entrée sur la route D18c, de manière à améliorer et à sécuriser les accès à la zone de stationnement !?
- 8- **Mise à jour du site internet du Falga** : Johan Evadé va prochainement mettre en ligne les délibérations de l'année 2024, qui lui ont été transmises par Isabelle Lemarchand. Cette dernière lui fera suivre ultérieurement les procès-verbaux de séance du Conseil Municipal, car elle a, au préalable, un travail de mise en forme à réaliser (papier à entête notamment).

** Fin de la séance à 20h30 **

Secrétaire de séance

Alix BLANCHON



le 25/09/2025

M. le Maire

